

SSUAP-FTO-50

Antalgie (paracétamol)



Matériel



Conditionnement en boîte de 12 comprimés sécables.



Indications

- Dans le cadre des actes de soins d'urgences décret n° 2022-621 du 22 avril 2022 qui définit le cadre des soins d'urgence.
- Douleur aiguë, **sur demande du médecin régulateur** ou du médecin sur place.



Précaution d'emploi

Vérifier :

- La **date de péremption et l'intégrité** du conditionnement du comprimé.
- L'**âge** : certaines formes lyoc (orodispersibles) ne sont pas adaptées aux très jeunes enfants.
- Le **poids de l'enfant**, pour s'assurer que la dose prescrite est correcte.
- L'**absence d'allergie** connue au paracétamol.
- L'**absence** de **prise simultanée** d'autres médicaments contenant du paracétamol (risque de surdosage) (exemple : Ixprim, Doliprane, Efferalgan, Humex, ...), envoyer l'ordonnance via Urgsap.
- **Si la victime a déjà pris du paracétamol, noter l'heure de la dernière prise.** (Automédication)
- L'**heure de début des symptômes**
- Demander à la victime ou aux témoins si antécédents d'insuffisance hépatique connue.
- Bien tracer la prise dans Urgsap et réévaluer la douleur. La douleur commencera à diminuer au bout de 15min après la prise (surveillance URGSAP).



Intégration

Commande Pharmsap avec numéro d'inter.
Renouvellement à l'unité